L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 15 NOVEMBRE 1885.

M. Philippe Burty, dont on connaît l'érudition, publie, dans la *République française*, un article intéressant sur les papiers du Japon. Depuis quelle époque la librairie emploie-t-elle ces papiers précieux ?

On n'a point, répond M. Burty. A remonter, dans les recherches, au-delà de 1867. Quelques rares de papiers de diverses forces figuraient dans les envois du prince de Satzuma à l'Exposition universelle. J'en arrachai quelques cahiers au gaspillage qui en fut fait à la cour impériale. L'année suivante, je demandai à Claye d'en user pour une notice sur les *Emaux cloisonnés anciens et modernes* ; mais les cahiers étant du format de notre papier écolier, il eût fallu tirer page à page comme pour les lettres de faire-part. La glaçure n'existait que sur le recto. Les imprimeurs d'eaux-fortes ou de burin y trouvaient seuls leur compte.

L'entrée du papier du Japon est constatée, en Hollande, dans la première moitié du dix-septième siècle, par l'usage qu'en fit Rembrandt. Il imprimait, comme on sait, lui-même. Il mettait un premier coup la valeur artistique des feuilles apportées de Décima par quelque capitaine hollandais — avec ce "casque japonais" relaté dans l'inventaire de son atelier lors de la saisie. — Ce papier, qu'il réservait en avare pour les portraits de ses amis ou les états définitifs de ses grands cuivres, était de la plus rare perfection : tissé et ambré comme du papyrus antique, épais comme du satin, il retenait l'encre dans les parties d'ombre, faisait vibrer les reflets, avait la pénétrante caresse d'un rayon de soleil dans les lumières. Rembrandt, aussi grand ouvrier que grand artiste, retrouvait dans ces épreuves au sortir de la presse toutes les larges et les délicates volontés de son outil et de son âme.

En 1867, une de ces épreuves du *Jésus guérissant les malades* fut payée sans marchander 20,000 francs, à l'expert Clément, par Théodore Rousseau dans un coup de passion !

De nos jours, le Japon a détrôné la Chine, qui avait fait les délices de nos pères, mais qui absorbe moins bien l'encre déposée sur la planche par le tampon de l'imprimeur en taille-douce et est moins soyeux à l'œil.

Le papier, de même que la laque — autre produit sans rival de l'empire du Soleil-Levant — est le produit d'un art brisaean. Ici c'est l'écorce, là c'est la sève. Dans l'un et l'autre cas, la manipulation de ces produits naturels est des plus simples. Les paysans y suffisent, ce n'est que récemment, pour subvenir à la commande et pour livrer des quantités de qualité égale que le gouvernement impérial a organisé des papeteries à la mécanique.

Le chroniqueur de la *République Française* poursuit ainsi son étude :

L'abrisaean nommé en anglais *paper Mulberry*, en latin *Broussonetia papyrifera*, en japonais *Ma Kodzu* ou *Kozo*, n'est point le seul dont l'écorce serve, mais il est le plus généralement cultivé. Il appartient à la famille des Artocarpées. Il se reproduit par marcottage ou par boutures. Au mois de septembre, la plante a atteint une hauteur d'environ un mètre. On la coupe vers le milieu d'octobre et la partie qui reste en terre produit annuellement des rejetons.

Les graviers, très chargés d'oxydes, permettent de suivre la série des opérations que subissent les branches, coupées à la serpette. Pous plus de clarté, nous suivons, en la réduisant, la description donnée en 1878 par les soins de la commission impériale.

L'écorce, d'abord rincée soigneusement, puis séchée, est de nouveau trempée dans l'eau et gratée avec un couteau pour enlever l'épiderme foncé, qui ne sert que pour les variétés inférieures, les pâtes de carton. Le liber nettoyé est lavé dans un cours d'eau, pétri, rincé à plusieurs reprises, exposé au soleil jusqu'à ce qu'il passe à un blanc caractéristique ; après quoi, on le fait bouillir dans une lessive faite avec des cendres de sarrazin pour enlever les gommes et les [illegible]. Les fibres se séparent alors facilement. Elles sont ensuite battues après [illegible] trop durs, transforme en [illegible] fibres en les frappant avec des maillets en bois.

Cette pâte, plus ou moins travaillée, selon la qualité que l'on veut obtenir, est mêlée, dans des cuves, avec la quantité d'eau nécessaire, à la mucille on ajoute une substance laiteuse préparée avec de la fleur de riz et une décoction gommeuse de l'écorce du *Hydrangea paniculata* et de la racine de l'*Hibiscus mediché*.

Les formes ou châssis sur lesquels on fabriquait — avant l'ouverture de la manufacture impériale — les feuilles se composaient de bambou fendu en lattes très minces et réunies en lignes parallèles par des fils de soie ou de chanvre en forme de claie. La forme est posée sur un cadre en bois, ce qui lui donne l'air d'un tamis.

L'appareil est trempé dans la cuve, soulevé et agité dans tous les sens pour que la pâte se répande d'une façon uniforme. Ensuite l'ouvrier enlève, d'abord le couvercle, puis la forme de bambou contenant la feuille, qu'il retourne et place sur le tas déjà fait. Il la sépare de celle qui va suivre par deux brins de jonc. Quand un certain nombre de feuilles sont ainsi préparées et qu'elles ont jeté leur eau, on place tous les tas sous une presse. Enfin on étend les feuilles encore humides sur des planches unies et on les lisse à la brosse.

Le ministère de la marine et des colonies fait dresser en ce moment le programme d'une mission commerciale à la côte occidentale de l'Afrique et d'une mission du même genre dans l'intérieur du Sénégal. Il va développer l'institution des bourses de voyage, pour être données à un certain nombre de jeunes gens qui ont fait des études commerciales, afin qu'ils puissent visiter nos colonies françaises et se rendre compte des ressources qu'elles présentent et des relations qu'il serait possible d'y établir au profit du commerce et de l'industrie de la métropole.

D'ici la fin de cette année, cinq bourses seront mises au concours : deux bourses de 6,000 francs chacune pour l'Indo-Chine, une bourse de 4,000 francs pour le Gabon, une bourse de 10,000 francs pour Mayotte, Nossi-Bé, Madagascar et une bourse de 4,000 francs pour le Sénégal.

On a commencé les travaux nécessaires à l'installation définitive de la statue d'Etienne Marcel, sur le quai de l'Hôtel de Ville de Paris.

Cette statue, qui représente, comme on sait, le célèbre prévôt des marchands du Prévôt, aura pour piédestal la rentrée du milieu du mur qui entoure le jardinet de l'Hôtel de Ville.

Dans une rue de Paris :

Un député de la droite rencontre un général et lui demande s'il est satisfait des grandes manœuvres.

—Mais oui, mon cher ; et vous, êtes-vous content de vos grandes manœuvres... électorales ?

En police correctionnelle :

Un nègre du plus beau noir est assis sur le banc d'infamie.

On procède à l'interrogatoire d'usage.

Le président.—Quelle est votre profession ?

L'accusé.—Blanchisseur.

Un écho des grandes manœuvres :

Dumanet est un bon soldat ; mais un jour il rentre avec son shako en très mauvais état. Le sergent le renvoie après lui avoir fait des observations.

Deux heures après, il revient complètement gris, et tombe sur son capitaine.

—C'est la faute au sergent, crie Dumanet ; il m'a dit de ne rentrer que quand j'aurais mon pompon !

Les habitants de la planète Mars.

Il nous arrive, d'Italie, la nouvelle d'une découverte qui fera son chemin. Un astronome amateur de Teramo, M. Pemignani, aurait constaté sur la planète Mars la présence de point lumineux très brillants qui changent de place méthodiquement, comme elle étaient agencée par une main intelligente. Il en conclut que ce sont des signaux télégraphiques faits par les habitants de Mars à la Terre, leur voisine.

Jusqu'à présent, ces signaux n'ont pas été compris ; mais nos voisins ne se découragent pas pour cela et continuent leurs signaux. Un autre savant archéologue, M. Nizardi, affirme qu'il arrivera à les lire.

Tout cela est rapporté sérieusement dans la *Rivista Scientifica* de Naples.

Il y a un proverbe qui dit que : "Quand on est vieux, il faut mâcher ou marcher". Le proverbe pose à la santé une alternative très juste. Quand la mastication est imparfaite, l'estomac, obligé de faire la besogne des mâchoires, a besoin d'être stimulé par l'exercice, qui est le fondement de l'hygiène cérébrale ; et n'est pas à dire pour cela que l'exercice supplée complètement la mastication. Une digestion, pour être bonne, demande le concours de ces deux ordres du mouvement.

Une amusante fantaisie de Caliban dans le *Figaro*. On parle des élections à Paris.

—En fait de républicains, je n'en connais que trois, vous, Lockroy et Rochefort. Mon serrurier n'en connaît pas un. Il est venu ce matin me demander des renseignements. Il voulait voter pour M. de Pène. Il était logique, ce serrurier. Un homme qui s'appelle de Pène doit protéger la serrurerie. Je ne savais que lui répondre.

Le chirurgien X... est un amputeur des plus acharnés.

Pour un simple mal d'aventure au doigt, il couperait les deux jambes à un ami. Voyez un peu ce qui attend un étranger.

Un jour un pauvre diable lui tombe dans les mains. Il coupe, rogne et détaille à tel point son patient que, l'opération finie, son interne embarrassé lui demande :

—Monsieur, quel morceau faut-il remettre dans le lit ?

A l'une des dernières séances de l'Académie des sciences, de Paris, le Dr Ch. Richet a consigné, dans une note déposée sur le bureau, le résultat de ses recherches expérimentales relatives aux effets sur l'organisme du chlorure de rubidium. Il l'a administré sous la forme d'injections sous-cutanées et d'injections intraveineuses.

Les effets physiologiques du chlorure de rubidium sont les mêmes que ceux du chlorure de sodium. Mais le chlorure de rubidium est deux fois moins toxique. Le Dr Richet se pose, en terminant, la question de savoir s'il ne serait pas avantageux de substituer en thérapeutique le chlorure de rubidium au chlorure de sodium.

L'*Italie*, du 24 octobre, annonce qu'une découverte archéologique a été faite récemment au Cœlius, sur l'emplacement où doit s'élever l'hôpital militaire. En creusant des tranchées pour la construction des fondations, on a trouvé à la profondeur de 8 mètres une grande et belle mosaïque parfaitement conservée. Elle mesure 12 mètres de longueur sur 8 de largeur et paraît remonter à l'époque des derniers empereurs.

Au milieu de cette mosaïque à qui devait être autrefois le pavé d'une salle de palais, on voit une rosace, et tout autour des figures allégoriques d'un dessin très élégant.

Cette mosaïque ressemble beaucoup à celle qui fut trouvée rue Nazionale, devant le palais Colonna, lorsqu'on construisit l'égout et que l'on conserve maintenant au Capitole.

Un service religieux a été célébré, à l'église paroissiale de Rueil, Paris, pour le repos de l'âme des soldats morts pour la défense de la patrie pendant la dernière guerre. Beaucoup de dames assistaient à la cérémonie.

Après le service, les assistants ont porté des couronnes sur la tombe, où elle est enterrée, au cimetière communal, les braves combattants.

La municipalité a ouvert une souscription pour ériger un monument.

Le comité est présidé par M. le général Jeanningros.

PETITES ANNONCES.

PERDU—Avis est par le présent donné qu'un certain BILLET A ORDRE, tiré par Oscar F. Brandel, à son ordre et par lui endossé, daté Nouvelle-Orléans, 21 juin 1884, pour la somme de CINQ CENTS PIASTRES, payable un an après date, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an de maturité jusqu'à payment ; paraphé "Ne Varietur" le jour de sa date par Alphonse Benoit, notaire, pour identifier ledit billet avec un *aval* alors passé pardevant lui dans lequel, pour garantir le payment du dit billet le dit Brandel a hypothéqué certaine propriété située en faveur de Fagan & Osgood, a été perdu ou égaré ; et de plus, je donne avis que si ledit billet n'est pas retrouvé dans les dix jours qui suivront cette date, l'instituerai des procédures légales pour recouvrer le dit montant.

WILLIAM FAGAN
Associé liquidateur de Fagan & Osgood.
Nouvelle-Orléans, 7 nov. 1885.
8 nov—4.13.17.

DEMANDES.

On demande—Au Bureau de Placement de Vana, 127 Passage de la Bourse, près de l'Hôtel Royal, des Cuisiniers et des Femmes de Chambre. 15nov—1f

On veut acheter—Un bon cheval de travail. S'adresser immédiatement à Jaeger & De Pass, 16 Tchoupitoulas. 15nov—1f

Un monsieur sérieux passe l'hiver à la Nouvelle-Orléans, désire un professeur de français, ou une chambre dans une famille française. Ecrire aux initiales A. B., bureau du journal. 15nov—1f

On demande—[illegible] parlant le français et demandant [illegible] parents, pour aider dans un petit [illegible]. S'adresser rue Montegut, No. 32, lundi [illegible] 9 heures p. m. 15nov—1f

A LOUER.

A louer—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept—1f

A louer—La belle résidence de famille portant le No 2626 rue Hampline, près l'Annunciation, possession immédiate. S'adresser à Mme Vve TROTOT, 296 rue Villere. 15nov—

A VENDRE.

A vendre—Pour cause de départ, un salon de coiffure fashionable, en face du plus grand marché du Deuxième District. Il sera vendu à bas prix si on s'adresse vite. Louis H. Perret, 38, Passage de la Bourse. 15nov—3f

A vendre ou à louer—Le coin, bien situé, Nos. 4 rue et 4 Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS H. PERRET,
Sept—1f 38 Passage de la Bourse

GRANDE FÊTE DE CHARITÉ

A l'Opéra Français,

Rue Bourbon,

AU PROFIT DU

Diocèse Catholique de la Nouvelle-Orléans,

le 20 et 21 novembre 1885.

Sous les Auspices de Dames et de Messieurs de la ville.

Admission générale.....50 cents
Enfants.....25 cents

Les billets avec coupons donnent droit à un numéro de la tombola.

Le bureau de location sera ouvert les 20 et 21, de 9 heures a. m. à 3 heures p. m., au théâtre de l'Opéra, rue Bourbon. Le contrôle sous la direction de M. H. Ducatel.

La tombola sera tirée à midi, le 22, sur la scène.—Grand lunch au foyer.

Mme GEORGE SMITH, Présidente.
Mme ALFRED ROMAN, Trésorière.
Mlle CLARISSE CLAIBORNE, Secrétaire.

VICE-PRÉSIDENTES.

Mmes	Mmes
W. C. C. Claiborne, Sr.	T. J. Semmes.
J. H. Stauffer,	H. Ogden,
J. T. Moore, Jr.,	D. A. Chaffraix,
A. Duffilo,	Wm J. Behan,
A. Baldasano,	J. Behn,
P. Lanaux,	E. Conery,
E. Lepère,	M. Dowling,
	J. Bowling.

Comité Exécutif.

Mme Vve AUGUSTIN CAPDEVIELLE.

Mmes	Mmes
Alex. Bonneval,	H. Gardes,
Charles E. Schmidt,	Amadée Landry,
G. E. Branegan,	A. Peters,
E. Breaux,	Alexandre Landry,
G. Pastal,	E. Lavillebeuvre,
Arthur Thibaut,	A. Kernion,
L. Grunewald,	Vve Lhote,
A. L. Wilts,	Locquet-Leroy.

Comité de Décoration.

Mlle ESTELLE DARCANTEL.

Mlles	Mlles
Coralie Corraßolles,	Lucie Claiborne,
Caroline Claibaut,	Isabelle Puis,
Lange,	Grima,
Marie Breaux,	Eliza Watkins,
Pillé,	Blanche Dreyfous,
Marie Capdeville,	Emma Sanchez,
Corinne Gardère,	Célie Dromel,
	Louise Besou.

Comité de Rafraîchissements.

Madames Eusèbe Benny et M. Dowling.

Dames Patronnesses.

Mmes	Mmes
C. Jacquet,	E. A. Murphy,
J. D. Boulogne,	John B. Lilienthal,
Léon Legardeur,	J. N. Folwell,
Numa Augustin,	J. Aldigé,
E. Bernudez,	Mlle Suzanne White,
F. Camoin,	T. Alvey,
A. Janin,	R. Loeliger,
D. T. Milling,	T. M. Winship,
A. Hincks,	Vve Vatinel,
Jules Tuyes,	G. W. Nott,
N. Wiedhahn,	Delart,
G. Fourcade,	A. Kernion,
Eugène Soulé,	Darier Hess,
Gabriel Pascal,	Paul Gueyrouze,
Leonce Bouny,	A. Rotier,
Janvier,	Dryfous,
de Zamacona,	Baldasano
Devereux,	Garde,
Beugnot,	J. B. Lafitte,
Reynes,	Castellanos,
Charles Laffite,	A. T. Manning,
A. Isaacson,	M. Majeau,
Plancbard,	S. Farnet,
V. Doucet,	LeDuc,
M. Voorhies,	H. Bezou,
A. Durieu,	E. Stagg,
J. B. Levy,	J. T. Gibbons,
G. Kohn,	P. E. Pescud,
N. Burke,	F. Pecnerte,
Sanchez,	L. Lafargue,
Vve Dupaquier,	Byrd,
Vve Harrisonnet,	A. Lesseps,
Leonce Rey,	Léon Joubert,
E. Fortilla,	E. Ducatel,
J. Miltenberger,	F. Pollock,
J. Gallier,	P. Capdevielle,
A. Pitot,	Maurice Lafargue,
A. Wogan,	Jos. Schwartz,
F. Poché,	E. Roux,
O'Brien,	Richardson,
McGloin,	Eugène Delery,
Leonie Grunewald,	L. Cairon,
L. Uter,	Jos. Linde,
D. A. Vought,	H. M. Preston,
Paul Blanc,	L. Boudousquie,
Agar,	Vve Ducatel,
James Gallier,	C. Paget,
Alfred Hero,	P. Pourrine,
R. Ogden,	V. Forstall,
Dr Joe Scott,	Hermann,
Dr T. Layton,	Dr Turpin,
L. Dionnet,	H. Beer,
G. W. Logan,	F. B. Lagors.

29nov—1f

Louis Grunewald,

Agence exclusive pour la vente des célèbres

PIANOS PLEYEL, de Paris,

REPRÉSENTÉE PAR TOUTES LES GRANDES MAISONS DU MONDE.

Ces célèbres Pianos sont mis en vente à des conditions faciles et à des prix très raisonnables Ils sont garantis comme durant le plus que ce climat.

PLUS DE 86,000

de ces magnifiques instruments sont en usage maintenant, et favorablement connus depuis plus d'un demi-siècle. Soyez certain de visiter mon magasin et d'en examiner le stock, le plus vaste qui se soit jamais vu ici ; on y trouvera les grands Pianos américains

STEINWAY, KNABE, SOHNER, BEHR, FISHER,

et les Orgues sans rivales de Chongh & Warren et de Sheringer. Grand assortiment de musique en feuille, d'instruments de musique, de boîtes à musique, cordes, archets, tabourets, cordes et tous les articles à l'usage des musiciens. Les acheteurs en trouveront mon assortiment le plus varié qui soit au Sud et les marchandises se vendant au plus bas prix.

Attention spéciale consacrée aux ordres de la campagne. Souvenez-vous de

LOUIS GRUNEWALD,
15 Baronne,
127 Canal.

1er oct 85—1an

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25 avril 85—1an

ELKIN & CIE,

100...RUE DU CANAL...100

Ont reçu leur stock d'automne et d'hiver de

TAPIS

Nouveaux modèles, très élégants de **Axminsters, Moquettes, Velours, Body Brussels, Tapestry Bruxelles**, avec bordures assorties, ainsi qu'un choix immense d'autres articles ;

TAPIS de VELOURS ANGLAIS RIDEAUX,

Dernière genre.

Suisses, Crêtes, Madras et Portières Turcoman.

Nouveaux modèles de : Toiles Cirées, Linoleums et Cretonnes.

Grand choix de : Devants de cheminée, et Centre Velours, Smyrnes, Orientale, Duplicatas, Punjaubs, Moquettes, etc.

Stores pour Fenêtres de modèles nouveaux et d'exécution parfaite.

Aussi—Une grande variété d'articles de fantaisie.

26 oct 85—1an

POUR L'EXPOSITION:
LA "MAISON BLANCHE",

PENSION privée de 1re classe, au coin des rues St. Charles et Cadiz, 5 minutes de distance de l'Exposition par le tramway de l'Avenue St. Charles. Grand jardin rempli de plantes rares. Les confortes du home joints au luxe de la vie d'hôtel. Pour les conditions s'adresser au "White House" Nile-Orléans. 22oct—1m

Dr EDOUARD DUPAQUIER,

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.

279 1/2 rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

Consultations : de 7 à 8 h. du matin et de 4 à 5 de l'après-midi. Dimanche de midi à 2 heures. 17 juin—1f

SAM. BANDERA,

Le Roi des Huîtres.

1876.

Propriétaire du

Royal Oyster Saloon et Restaurant,

Coin des rues Royale et Toulouse.

Pension à la journée, à la semaine et au mois. Ouvert jour et nuit.

Entrée pour Dames rue Toulouse.
11 oct—4 m. Téléphone No 491

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple nécessaire, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 6 rue South Rampart.

29mars—1an

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable jouissant de propriétés extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements, guérit le mal de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'anémie, la faiblesse générale, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes chez les enfants.

Cet élixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre ; ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose : Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardas,

Cher monsieur—Le cordial que vous avez en la bonté de soumettre à mon appréciation est autant bon dans les cas de dyspepsie, où il a la fois stomachique et carminatif, et j'en recommande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.

E. S. LEWIS, M. D.

J'ai fait usage expérimentalement du Cordial Stomachique de M Tardas et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans ces cas de difficulté de digestion accompagnées de flatuloses et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'estomac.

D. C. HOLLIDAY, M. D.

Certificat de Mlle Angela Casenave.

Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie ; mes parents ont fait de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique ; c'est alors que M. Tardas m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus. Je me crois même guérie, car, depuis le 27 février, je n'en ai plus pris.

ANGELA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.

J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en ma qualité de médecin de la famille.

LEON FERRIER, M. D. P.

L'Elixir Oriental me doit sa vogue qu'aux résultats qu'en ont obtenu les personnes qui étaient souffrantes et qui ont été guéries par son usage. Ses progrès se sont faits sans le secours de la publicité. Avant longtemps, quand il sera mieux connu, il n'y aura pas une famille qui n'en aura au moins une bouteille en réserve en cas de besoin. S'il fait du bien aux malades, il préserve aussi les personnes bien portantes des souffrances vaincues.

L'Elixir est une liqueur très agréable, qui se compare avantageusement à la Grande Chartreuse comme goût et finesse ; et, comme agent curatif il dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Aux certificats de éminents docteurs qui ont déjà été publiés, vient ajouter un nouveau d'un médecin d'une grande réputation. Le voici :

"Je certifie par les présentes que j'ai prescrit **L'Elixir Oriental** dans différents cas de dyspepsie, et que j'en ai obtenu tous les résultats promis, et même davantage. Je recommande avec plaisir cette préparation aux personnes qui souffrent de gaz dans l'estomac, et dont la digestion est difficile. Je le recommande surtout aux femmes enceintes.

"W. R. MANDEVILLE, D. M.
"453 rue Magazine."

On trouve L'Elixir Oriental chez toutes les pharmaciens et dans toutes les épiceries.

Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et qu'en faisant usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à toute personne souffrant d'une mauvaise digestion.

Mme REBECCA SNEAD,
Rue Tranchée 246.

Nouvelle-Orléans, 1885.

DÉPOT GÉNÉRAL :
AU MAGASIN DE
ANGELO E. JOSEPH SOLARI,
Coin des rues Royale et Dauphine, Nile-Orléans
Vente en gros et au détail.
Et chez **M. J. VERGNOLLE,**
12 avril— 85 Dauphine

L. S. L.

PRENEZ AVIS

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

POUR

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA LA

Nile-Orléans,

MARDI, 15 DECEMBRE 1885

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

Ce tirage ainsi que tous les autres suivant lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION !

Pas d'Ajournement !

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE..... $150,000
UN GROS LOT DE..... 50,000
UN GROS LOT DE..... 20,000
2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

— A —

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Dans la matinée du

MARDI, 15 DEC. 1885.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
600 Lots de	100..	60,000
1000 Lots de	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit..... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..... 7,500
2,279 Lots s'élevant à..... $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous désaprouvons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous en donnent l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DÉMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très librement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Money Order, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $25 ou plus.)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne,
P. O.

S'adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à

la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Susan Duffy vs John Davidson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Barcone (anciennement Bacchus), Carondelet (anciennement Apollo), Thalia et Erato, désigné par le numéro quatre dans l'Ilet quatre-vingt (85) de l'ancien faubourg Lacoste, sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 23 avril 1841, et annexé à un acte portant Jules Mossy, anciennement notaire, le 1er juin 1842. Le dit lot mesure trente-un pieds onze pouces de cinq lignes de face à la dite rue Barcone (anciennement Bacchus), sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. La bâtisse est connue comme portant les No 367 et 369, rue Barcone.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de H. Davidson et al., par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1884, enregistré au bureau des transferts, livre 119 folio 659.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — 1° comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation due à la plaignante de sept cent cinquante dollars, avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt, et la réclamation de la plaignante pour honoraires d'avocat et tous les frais du procès et de la vente, $4 pour frais de copie et les taxes dues par la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre en date du 5 juillet 1884, tiré à l'ordre de et endossé par John Davidson, pour la somme de sept cent cinquante dollars, payable deux ans après date avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et garanti par privilèges et lien du vendeur et hypothèque sur la dite propriété conformément avec la réclamation de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5 juillet 1884.

L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, ne pas aliéner, à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux ; et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété serait (après déduction des frais et des taxes ci-dessus, au comptant) moins que le montant total de la réclamation de la plaignante maintenant due et le billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, le prix rata de réclamation de la plaignante maintenant dû, sera payé comptant, et le prix rata dudit billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, sera assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12nov—12,19,26 dec 2,9,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. A. Terry femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs Mme Mary McKay Bruce et de Luther E. Davis

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 15,5-1.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Barcone (anciennement Bacchus), Carondelet (anciennement Apollo), Thalia et Erato, désigné par le numéro quatre dans l'Ilet quatre-vingt (85) de l'ancien faubourg Lacoste, sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 23 avril 1841, et annexé à un acte portant Jules Mossy, anciennement notaire, le 1er juin 1842. Le dit lot mesure trente-un pieds onze pouces de cinq lignes de face à la dite rue Barcone (anciennement Bacchus), sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. La bâtisse est connue comme portant les No 367 et 369, rue Barcone.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de H. Davidson et al., par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1884, enregistré au bureau des transferts, livre 119 folio 659.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — 1° comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation due à la plaignante de sept cent cinquante dollars, avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt, et la réclamation de la plaignante pour honoraires d'avocat et tous les frais du procès et de la vente, $4 pour frais de copie et les taxes dues par la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre en date du 5 juillet 1884, tiré à l'ordre de et endossé par John Davidson, pour la somme de sept cent cinquante dollars, payable deux ans après date avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et garanti par privilèges et lien du vendeur et hypothèque sur la dite propriété conformément avec la réclamation de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5 juillet 1884.

L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, ne pas aliéner, à payer c